

• Les nouvelles technologies  
**Investir dans l'innovation**

Le 21<sup>e</sup> siècle est et sera de plus en plus une ère régie par les nouvelles technologies, qu'il s'agisse des moyens de communication, de la miniaturisation, des énergies nouvelles ou des matières composites révolutionnaires ... Cette évolution est inéluctable et la police doit, d'une part, en être pleinement consciente et, d'autre part, s'engager à son tour dans cette 'ère technologique' en développant et utilisant des applications policières issues de ces nouvelles technologies pour garantir à notre société un niveau de sécurité identique, voire meilleur que par le passé !

Le défi stratégique 'nouvelles technologies', choisi pour la police fédérale dans le cadre du PNS 2008-2011, est d'une importance cruciale pour l'accomplissement de ses missions. Durant l'année écoulée, la police fédérale a poursuivi sa politique de développement technologique, dans les limites des (modestes) budgets disponibles, en axant autant que possible ses priorités d'investissement dans du matériel de haute technologie.

Quelques exemples marquants d'investissements récents dans du matériel de haute technologie, ainsi que des résultats d'enquête en rapport avec ces nouvelles technologies :

- les terminaux de paiement pour les perceptions immédiates et le contrôle digital des visas au sein du projet VIS ('Visa Information System');
- le nouveau système performant APFIS2009 qui va permettre l'identification, l'analyse et la comparaison des empreintes digitales et des empreintes de la main;
- la technologie ARAMIS utilisée par la police de la navigation comme soutien pour leur 'Vessel Traffic Services' (assistance à la navigation en Mer du Nord et sur l'Escaut de et vers nos ports);
- le ROV ('Remote Operated Vehicule'). Ce robot sous-marin est équipé de 3 caméras qui envoient des images en temps réel, d'un bras en forme de pince, d'un sonar et d'un GPS ;
- le projet de développement, en collaboration avec les analystes stratégiques et le Service sciences comportementales de la Direction générale de la police judiciaire, les universités de Liège et de Heerlen (Pays-Bas), d'outils d'analyse et/ou de 'profiling' géographique ;
- le développement, en collaboration avec la direction judiciaire centrale DJP/Terrorisme, d'une méthodologie de travail dans le cadre du projet 'Terroweb' de recherche, de suivi et d'exploitation des données issues de sites internet radicaux islamistes ;

- DJF/FCCU (Federal Computer Crime Unit): en 2008, une analyse stratégique du phénomène 'skimming' a été réalisée. En collaboration avec le secteur privé et des partenaires policiers, l'étendue du phénomène en Belgique a été étudiée, et ce dans le cadre plus large de la fraude aux cartes bancaires ;
- en 2008, une bande internationale spécialisée dans l'ouverture de comptes bancaires au moyen de fausses identités, destinés à recevoir l'argent provenant de 'hackings', a été démantelée et condamnée après quelques mois seulement. Cela n'a été possible que grâce à la collaboration avec le secteur bancaire, grâce aussi à l'intervention rapide de la police locale et d'un travail d'enquête efficace sur le plan international de la part de la police judiciaire fédérale ;
- des analyses comparatives d'amphétamines par vidéo conférence ont été effectuées par le service judiciaire central DJP/Drogues avec l'Australie.

Le sujet des 'nouvelles technologies' a également été abordé par la plateforme de concertation Benelux afin de renforcer la collaboration entre les trois pays à ce sujet. Une proposition concrète a été lancée afin de prendre des initiatives concernant une 'veille technologique' ('awareness') relative aux dangers et aux risques liés à l'utilisation des nouvelles technologies.



Face à un déséquilibre structurel dans son budget entre moyens en personnel, fonctionnement et investissements, la police fédérale saisit, lorsque c'est possible, les opportunités de partenariats et de financements alternatifs offerts, entre autres, par l'Union européenne. C'est ainsi que dans le domaine des nouvelles technologies, le secteur privé n'étant pas toujours prêt à investir dans de la recherche et le développement au profit d'applications policières, au vu du faible 'return on investment', les institutions européennes permettent parfois de financer certains développements. Deux exemples parmi d'autres :

- via le programme PASR, 'Preparatory Action for Security Research', de la Commission européenne, un projet baptisé 'PROBANT' (People Real-time Observation in Buildings Assessment of New Technologies) a été mis sur pied. C'est ainsi que la Direction des unités spéciales (CGSU) de la police fédérale collabore étroitement avec des collègues hollandais, une entreprise privée et deux universités dans le cadre de ce projet qui a pour finalité la détection aux travers des murs ;
- la même CGSU introduit annuellement des demandes de financement auprès de l'Office européen de lutte anti-fraude (OLAF) qui subsidie une partie des achats de moyens techniques destinés à lutter contre les diverses formes de fraude au sein de l'Union. Ce financement (partiel) par l'OLAF a également comme finalité la modernisation et la standardisation des moyens techniques d'enquête anti-fraude entre les 27 pays de l'UE.

La police fédérale se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins quant à sa capacité à faire face aux besoins croissants de ses bénéficiaires de service (police intégrée et autorités) et à l'évolution fulgurante des nouvelles technologies (essentiellement dans le domaine ICT au sens large : internet certainement, mais aussi la technologie GSM, les technologies de communication sans fil, etc). Il s'agit, en effet, de ne pas rater le train des développements technologiques présents et à venir afin d'être à même de continuer à lutter efficacement contre toutes les formes de criminalité, plus particulièrement la criminalité grave et organisée, le terrorisme ou la 'cybercriminalité' par exemple, dans lesquelles l'utilisation des nouvelles technologies occupe souvent une place centrale.

